
CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE
A COMPLETER, SIGNER ET RENVOYER
(à Jacques SIMON, 14 rue des Pigères, 63230 CHAPDES BEAUFORT)

Locataire. Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone(s), e-mail : _____

Occupants. Noms, prénoms, âges :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Le bailleur,

Le locataire,

Jacques SIMON, le 29 janvier 2019, le
qui vous souhaite de bonnes vacances.

CONDITIONS (Se poursuivent p. 2)

Durée. Du samedi 2019, après 14 h, au samedi 2019, avant 10 h.

Prix. €. Dont 1/3 (€) d'acompte à la réservation, 1/3 trois mois avant l'arrivée (€) et le solde (€) à l'arrivée. La location ne sera effective qu'à réception de l'acompte et du présent contrat complété et signé. Un reçu sera envoyé à réception de ceux-ci.

Caution. Vous verserez un chèque de caution de 1000 € à l'arrivée au mobil-home. Il ne sera pas encaissé et vous sera restituée à votre départ, sauf détériorations ou salissures; sinon, la remise en état sera déduite de la caution. Elle ne sera pas rendue en cas d'occupation par plus de 4 personnes (sauf accord préalable) où avec un animal.

Localisation. Toison d'Or, Plage de Pampelonne, route des Tamaris, 83350 Ramatuelle. Emplacement **1B04**.

Stationnement. À l'arrivée, vous devez signaler au Bureau d'Accueil de la Toison d'Or votre arrivée. Vous y recevrez un macaron permettant l'entrée de votre véhicule. Vous pourrez le stationner **gratuitement** devant le mobil-home.

Les véhicules supplémentaires (locataires, visiteurs, *etc*) peuvent stationner dans la parking de la Toison d'Or, s'il y a des places disponibles, au tarif de **10 €** (ce tarif, dissuasif, est le même pour les propriétaires !).

Taxe de séjour. Vous aurez à payer une taxe de séjour que la Toison d'Or prélève au profit de la municipalité de Ramatuelle : **0,66 €** par jour et par personne de plus de 18 ans, au tarif 2018.

Fournitures comprises. L'eau, l'électricité et la taxe de séjour sont comprises.

Non compris. Draps et linge de maison ne sont pas fournis.

Animaux. Ils ne sont pas autorisés.

Nettoyage. Le nettoyage est à la charge du locataire pendant son séjour. Le mobil-home (dont les alèses de lit) doit être rendu propre, sinon les frais de nettoyage seront déduits de la caution.

Obligations des locataires. Les locataires sont tenus de respecter le règlement intérieur de la Toison d'Or, de ne pas fumer dans le mobil-home, de remplacer les objets manquants ou abimés, de ne pas introduire d'animaux.

Responsabilités. Le bailleur décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou personnel, de vol ou perte d'équipements du mobil-home ou d'effets personnels des locataires. Un coffre fort est disponible à la réception.

Annulation. Si vous souhaitez annuler votre séjour après la réservation, signalez-le par téléphone et/ou e-mail puis confirmez par écrit. Le mobil-home sera remis en location, à un tarif éventuellement soldé en fonction du délai restant. Si un locataire de remplacement est trouvé, l'acompte vous sera rendu moins 200 € de frais et moins l'éventuelle remise faite au locataire de remplacement.